

PROJETS DE CREATION OU SOUTIEN D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE

La demande doit être faite par une association étudiante dont les étudiants sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur des Hauts-de-France.

L'aide régionale porte sur la création ou le soutien à une épicerie existante, elle peut être utilisée pour le fonctionnement :

dans le cadre de création, pour les frais occasionnés par les intervenants, l'organisation d'ateliers, l'approvisionnement de l'épicerie ou des petits équipements
pour le soutien, pour les intervenants des ateliers, de nouvelles actions et l'approvisionnement

Son montant est de :

10 000 € dans le cadre de la création et ne peut être demandée qu'une fois
et à 2 500 € pour le soutien d'une épicerie déjà existante, plafonnée à 50% des dépenses retenues éligibles au titre du projet

Le dossier peut être envoyé par courrier ou par mail : [http://epiceriessolidaires@hautsdefrance.fr](mailto:epiceriessolidaires@hautsdefrance.fr)

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=789



Région
Hauts-de-France

Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>